



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 11 décembre 2025 à 20h15 à la salle paroissiale

Le président, M. Jean-Claude Girardin ouvre l'assemblée. Il salue le maire ainsi que les conseillers communaux ainsi que les 115 ayants-droits. Cinq employées communales, six enseignantes et trois représentants des bureaux d'architectures non domiciliés à Cornol sont également présents. Mme Sophie Bédât et MM Yves Haas et Didier Frund sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été convoquée règlementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » N°41, du jeudi 20 novembre 2025 ainsi que par le biais des informations communales. L'ordre du jour se déroulera tel que présenté.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2025

- L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté par un levé de mains à l'unanimité, avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

2. Statuer sur l'octroi du droit de cité communal de Mme Fatiha SALHI

M. Jean-Claude Girardin donne lecture du point et cède la parole à M. Gilles Villard. Après avoir posée la question d'entrée en matière, le point est présenté à l'assemblée. Mme Fatiha SALHI est présente dans la salle afin de pouvoir répondre aux éventuelles questions des citoyens.

- M. Gilles Villard explique qu'il existe deux sortes de demandes de naturalisation, soit celle qui est facilitée à la suite d'un mariage avec un ressortissant suisse ou la naturalisation ordinaire qui permet à une personne étrangère, vivant depuis 10 ans en Suisse, d'obtenir la citoyenneté suisse. Dans le cas-présent, il s'agit d'une naturalisation ordinaire.
- Le Jura reconnaît chaque année entre 100 et 140 nouveaux citoyens.
- La législation relative à la protection des données ne permet pas la divulgation de données privées. M. Gilles Villard se contente d'expliquer que cette personne est de nationalité française et qu'elle travaille depuis 1997 en Suisse. Elle est employée chez Les Fils d'Arnold Linder SA aux Bois en tant que cadranographe, depuis 2004. Elle réside à Cornol depuis 2011 et y avait déjà séjournée précédemment.
- Le dossier a été étudié par les Services cantonaux et fédéraux et la requérante a été auditionnée en date du 6 août 2025 par le Service de la Population de la RCJU. Dans le cas présent, toutes les conditions sont réunies pour qu'elle puisse obtenir le droit de cité. Le maire propose à l'assemblée de se prononcer sur cet octroi en référence à l'article 16 alinéa 2 du règlement d'organisation et d'administration de la commune de Cornol.
- Mme Fatiha SALHI est invitée à quitter la salle durant le vote. Le conseil communal recommande cet octroi du droit de cité à l'unanimité. Les ayants-droits acceptent à l'unanimité par un levé de mains.

3. Ouverture de la crèche « La Cornoline » :

a) Discuter et voter l'achat de l'ancien magasin d'alimentation au prix de CHF 210'000.00 en vue de l'ouverture de la crèche « La Cornoline ». Donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs, pour contracter un emprunt et le consolider.

b) Discuter et voter un crédit de CHF 375'000.00 en vue de l'ouverture de la crèche « La Cornoline », sous déduction de subventions et de dons éventuels à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

M. Jean-Claude Girardin cède la parole à Mme Stéphanie Marquis pour la présentation du point N° 3 a). La question d'entrée en matière n'émettant pas de remarque, le point est présenté.

- En 2023, nous avons obtenu l'accord du canton pour que l'UAPE devienne communale et ne soit ainsi plus une antenne de Courgenay. Le conseil communal a ensuite émis une demande d'octroi de places



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

pour la création d'une crèche auprès du Service de l'Action Sociale de la RCJU. Cette demande a été acceptée et 10 places subventionnées nous ont été accordées. Du fait de la situation géographique, le local de l'ancien magasin d'alimentation, situé à côté de l'UAPE s'est avéré idéal pour ce projet. Après négociation auprès de la Caisse de Pension de la RCJU, l'acquisition a été proposée à CHF 210'000.00. Mme Stéphanie Marquis relève que le conseil communal recommande l'acceptation du projet d'acquisition de l'ancien magasin ainsi que le crédit en vue des travaux d'aménagement de la crèche à l'unanimité.

M. Jean-Claude Girardin décide de procéder au vote du point N° 3a) après la présentation du point N° 3b).

- La parole est à nouveau cédée à Mme Stéphanie Marquis qui pose la question d'entrée en matière. Elle passe la parole à Mme Elodie Possin du bureau Db Planification pour la présentation du point N° 3 b).
- Mme Elodie Possin se présente et explique que le bureau Db Planification a été mandaté par le conseil communal pour la création de ce projet de crèche. L'étude du bâtiment actuel a été effectuée. Il y aura lieu de lui redonner vie pour pouvoir accueillir des enfants de 0 à 4 ans. Un plan des locaux est présenté à l'assemblée. La partie de gauche est dédiée à la crèche et la partie de droite accueille l'UAPE.

L'aménagement des locaux de l'ancien magasin prévoit : remplacement de la porte d'entrée du magasin par une baie vitrée. Création de l'entrée principale à l'arrière-magasin (entrée secondaire du magasin de l'époque). Création d'un local de rangement pour les poussettes et les jeux extérieurs dans l'angle EST du bâtiment existant. L'entrée sera couverte et le talus surplombant l'entrée du garage souterrain sera sécurisé par une barrière. Un espace de jeux est existant pour l'UAPE et celui-ci sera prolongé, clôturé et aménagé de jeux.

Espace arrière : l'entrée de la crèche sera dotée d'un SAS avec vestiaires. Une table à langer sera installée à proximité de l'entrée pour l'utilisation des parents. En continuité, une salle de sieste sera aménagée. Un bureau sera créé afin que le bureau actuel laisse place à la nouvelle cuisine. La porte communicante menant aux corridors de l'immeuble sera condamnée.

Espace de vie : un deuxième local de sieste ainsi qu'une salle de change seront créés dans l'espace de vie. Une petite cuisinette pour permettre la préparation des biberons sera aménagée (lavabo et meubles de rangement). Des fenêtres supplémentaires seront ouvertes pour apporter de la lumière. Un accès sera créé pour permettre de communiquer avec les locaux de l'UAPE. La cuisine sera traversée pour se rendre dans les locaux de l'UAPE.

Un plan 3D est présenté à l'assemblée afin de pouvoir se projeter.

- Un devis descriptif a été effectué. Celui-ci décrit les prestations des travaux nécessaires à la réalisation du projet présenté, de son infrastructure, de ses aménagements extérieurs et des raccordements nécessaires. La précision du devis est de plus ou moins 10%. L'exécution des travaux sera conforme aux règles générales des normes SIA et aux prescriptions cantonales.

Travaux préparatoires	CHF	33'000.00
Bâtiment	CHF	271'130.00
Aménagements extérieurs	CHF	20'000.00
Frais secondaires	CHF	6'500.00
Réserve	CHF	20'000.00
Ameublement et décoration	CHF	24'370.00
TOTAL	CHF	375'000.00

Travaux préparatoires : comprend : les relevés, les études géotechniques, l'analyse de substances polluantes, la déconstruction, le démontage, les démolitions, les forages et la démolition du gros-œuvre ainsi que l'assainissement de sites contaminés (réserve) → CHF 33'000.00.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Bâtiment :

Gros œuvre 1 : les travaux de maçonnerie, le béton et le béton armé, le dallage du réduit extérieur, la construction en bois du réduit extérieur → CHF 20'500.00.

Gros œuvre 2 : fenêtres et portes extérieures, contrôle d'accès (système de badges pour définir les personnes autorisées à entrer dans les locaux), ferblanterie, couverture, couches d'étanchéité et isolations spéciales, crépissage de façade, crépis et enduits extérieurs, dispositifs extérieurs de fermeture, équipements de protection, stores → CHF 35'500.00.

Electricité : installations électriques et luminaires → CHF 34'500.00.

Sanitaire : installations sanitaires, équipement de cuisine, colonne de lavage et de séchage → CHF 53'900.00.

Aménagements intérieurs 1 : Plâtrerie, crépis et enduits intérieurs, construction à sec, menuiserie, portes intérieures, armoires encastrées, placards, étagères, menuiserie courante → CHF 48'640.00.

Aménagements intérieurs 2 : Revêtement de sol, carrelages, revêtements de paroi, faïence, faux-plafonds, traitement des surfaces intérieures, peinture intérieure, nettoyage du bâtiment → CHF 51'890.00.

Honoraires : architecte et thermicien → CHF 26'200.00.

Aménagements extérieurs : travaux de jardinage, clôtures, places de jeux et de sport → CHF 20'000.00.

Frais secondaires : autorisations et taxes permis et gabarits, assurances travaux en cours → CHF 6'500.00.

Réserve : CHF 20'000.00.

Ameublement et décoration : budget établi par l'équipe éducative et comprenant du matériel pour la salle de vie, le coin bébé, le bricolage, la vaisselle et l'équipement d'exploitation, la salle de sieste, les soins, les fournitures de bureau, les jeux extérieurs, poussettes, vêtements extérieurs, l'achat d'une structure de jeux extérieure pour petits et l'achat de matériel à la crèche à Tramelan → CHF 24'370.00.

Questions / Remarques :

- Quel est le coût total du projet ? CHF 585'000.00 achat des locaux compris.
- Quel sera le montant des subventions ? Il n'est pas connu pour le moment. Il s'agit d'un subside fédéral qui sera connu lorsque les travaux auront été réalisés.
- Quel sera le coût à prévoir pour l'engagement du personnel supplémentaire ? Les chiffres apparaissent dans le budget de fonctionnement 2026.
- Comment le bâtiment actuel est-il isolé et est-ce que l'installation d'une climatisation est prévue ? L'installation d'un climatiseur n'est pas prévue du fait des coûts conséquents et des impératifs d'isolation qui seraient imposés par le Canton. La pose de stores permettra de garantir une meilleure régularisation de la température dans les locaux.
- Quelle est la demande de placement en crèche pour un village comme Cornol et pourquoi créer une crèche alors que jusqu'à maintenant seul l'UAPE existe ? Le Service de l'Action Sociale de la RCJU nous a attribué le placement pour les enfants de 0 à 4 ans à la suite d'une demande du conseil communal. Un sondage avait permis de constater la demande de placement de 30 enfants pour Cornol.
- Il est demandé comment nous allons pouvoir accueillir 30 enfants si 10 places nous sont attribuées ? Et comment les parents peuvent-ils être certains d'obtenir une place pour leur(s) enfant(s) ? Il y aura lieu de les inscrire le plus rapidement possible. A noter que Cornol bénéficiera de 10 places subventionnées mais cela ne signifie pas que seuls 10 enfants peuvent être accueillis. Pour exemple, l'UAPE bénéficie de 13 places subventionnées mais compte 51 enfants inscrits.
- Il est relevé qu'il est difficile de voter ce projet sans connaître le coût du personnel supplémentaire ? Actuellement l'UAPE emploie 1.90 EPT. Avec l'ouverture de la crèche, 5.10 EPT sont prévus. Cela



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

représente une augmentation de la masse salariale de CHF 135'841.00. A noter que la participation financière des parents n'est pas comprise dans ce chiffre et dépend du revenu imposable.

- La présentation d'un budget de fonctionnement plus détaillé aurait été bénéfique pour prendre position pour ce projet. Il est répondu qu'il est difficile d'être précis à ce sujet du fait que les coûts dépendront de la qualification des employés engagés et du revenu des parents qui placeront leurs enfants. A noter qu'une crèche s'avère plus rentable qu'une UAPE (présence des enfants toute la journée et subventions plus élevées que pour les écoliers). Les coûts de fonctionnement sont intégrés dans la répartition des charges de l'action sociale et des subventions sont également perçues.

M. Jean-Claude Girardin procède au vote à mains levées. Le point N° 3a) est accepté à la majorité évidente avec trois voix contre et onze abstentions. Le point N° 3b) accepté à la majorité évidente avec une voix contre et six abstentions.

4. Discuter et voter un crédit de CHF 2'900'000.00 en vue de l'agrandissement de l'école primaire, sous déduction de subventions et de dons éventuels à recevoir. Donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.

M. Jean-Claude Girardin donne lecture du point N° 4 et cède la parole à Mme Stéphanie Marquis qui pose la question d'entrée en matière. Celle-ci n'est pas contrée. Elle explique que le crédit d'étude relatif à ce projet a été voté lors de l'assemblée du 21 novembre 2024. Le conseil communal recommande à la majorité l'acceptation de ce point. La conseillère communale passe la parole à Mme Coralie Favre du bureau Sironi & Associés SA.

Mme Coralie Favre se présente. Elle ajoute qu'elle est accompagnée de M. Gérard Struchen du bureau G-Energie qui s'occupe de la partie thermique et technique de ce projet. *Un ayant-droit supplémentaire rejoint la salle.*

- Cahier des charges : Mme Coralie Favre explique que le conseil communal de Cornol a mandaté le bureau d'architecture pour un projet de création de trois salles de classes supplémentaires (64 m² chacune), d'un bureau de direction de 15 m², d'un local de médiation de 15 m², d'un local de conciergerie de 45 m², d'une salle communale ainsi que d'un accès aux personnes à mobilité réduite (ascenseur). Ce cahier des charges implique un agrandissement des locaux d'environ 600 m² sur deux étages et également des modifications au sein des locaux existants. A ce stade, le 85% des offres des entreprises sont rentrées pour permettre d'établir un budget précis. Les contrats seront établis en début d'année 2026 si le projet est accepté ce soir.

La parole est cédée à M. Gérard Struchen pour la partie technique, thermique et énergétique.

- Concept et principe Minergie-P : selon la loi sur l'Energie, les communes ont un devoir d'exemplarité. Les bâtiments rénovés doivent répondre aux exigences Minergie. Les bâtiments neufs doivent répondre aux exigences Minergie-P. Le Service de l'Energie considère que l'extension de l'école de Cornol représente un nouveau bâtiment et impose donc les normes Minergie-P. Cette obligation impose des concepts énergétiques plus complexes, des études et des procédures administratives plus importantes et inévitablement des coûts supplémentaires par rapport à un bâtiment Minergie. Une négociation avec le Service de l'Energie a été entreprise afin d'éviter l'application du standard Minergie-P mais sans succès. Les appels d'offres ont été faits sur la base du standard Minergie-P, en intégrant les principes techniques et énergétiques correspondants.
- Minergie : les exigences Minergie offrent de la performance énergétique, de la rentabilité, du confort, de la valeur durable. Les avantages sont : une réduction durable des coûts d'énergie et la protection contre les hausses de prix (énergie & CO₂) ; le confort supérieur garanti et la valeur de qualité grâce à la certification Minergie ; l'investissement compensé par les économies à long terme et les subventions. Les inconvénients sont : l'augmentation du coût de construction/d'exploitation/d'entretien ; le choix technique



Commune mixte de Cornol

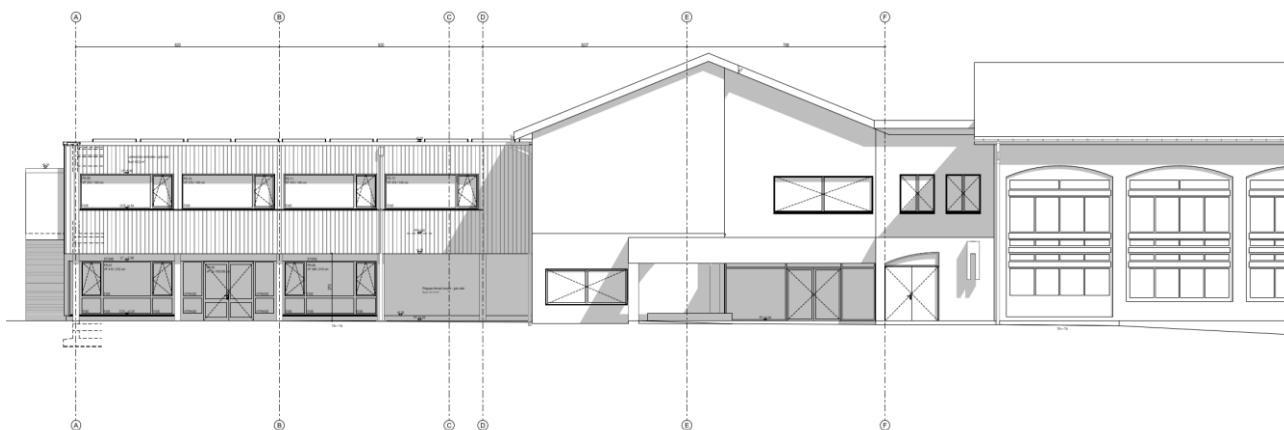
Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

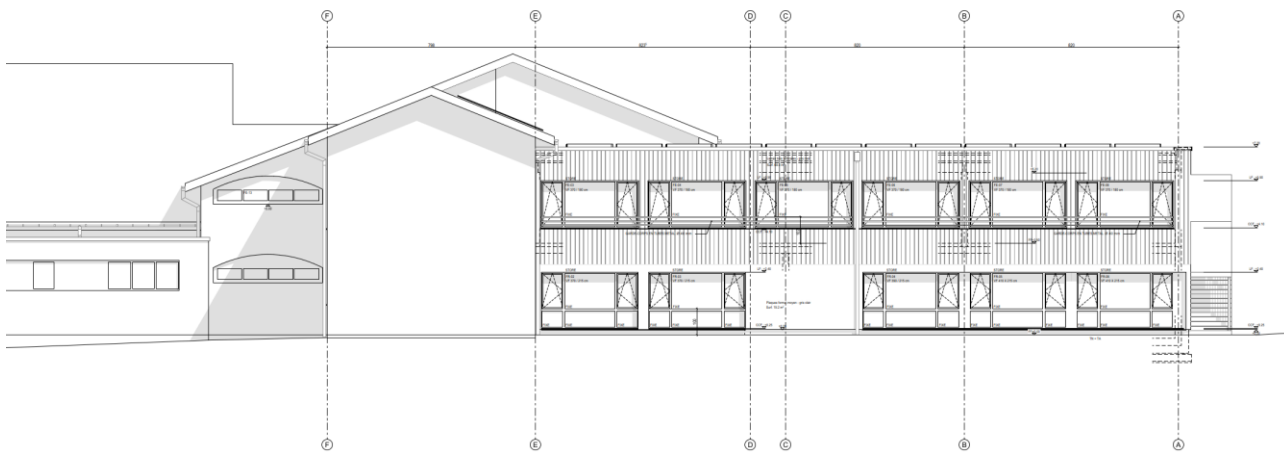
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

réduit. A noter que la pose des stores dans les salles de classe est nécessaire pour se protéger de la chaleur.

- Plan rez-de-chaussée : un local de conciergerie de 45.8 m², un local technique de 9.1 m² et un ascenseur seront créés dans les locaux existants. La classe enfantine mesurera 75.3 m² et un local annexe attenant de 15.8 m² comprenant un meuble avec lavabo sera aménagé. La salle communale mesurera 97 m² et sera munie d'une cuisinette et de deux WC. Une sortie indépendante existera pour permettre l'accès à la salle communale. Des fenêtres fixes seront installées à l'ouest de la salle communale afin d'éviter les nuisances sonores pour les voisins. Un préau-couvert de 63.80 m² sera créé à l'EST du bâtiment (obligation imposée par le Service de l'Enseignement).
- Plan étage : trois salles de classes de 64.6 m² seront créées. Le local de direction de 17.5 m², la salle de reproduction (photocopieuse) de 17.5 m² et la salle des maîtres de 35.4 m² seront aménagés sur le même étage à la place d'une salle de classe actuelle. A ce jour, il n'existe pas de bureau de direction et le local de reproduction n'est même pas doté d'une table à proximité de la photocopieuse. Des WC hommes/femmes et pour personnes à mobilité réduite ainsi que des lavabos seront aménagés au 1^{er} étage, à la place de la salle d'ACT.
- Façade EST :



- Façade OUEST :





Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

▪ Photomontage intentionnel :



Un escalier permettant de sortir en cas d'incendie sera attenant au nouveau bâtiment (= norme obligatoire). Le projet a été développé au cours de la dernière année. L'établissement de l'appel d'offres a été réalisé et 85% des soumissions ont été réceptionnées. Le dépôt public du permis de construire a été effectué et la décision est en cours de finalisation.

▪ Estimation sommaire des coûts (plus ou moins 10 %) :

CFC 1 Travaux préparatoires	CHF	2'205.95
CFC 2 Bâtiment (nouvelle construction et transformations de l'existant)	CHF	2'553'234.05
CFC 4 Aménagements extérieurs	CHF	79'170.00
CFC 5 Frais, taxes et réserve	CHF	162'050.00
CFC 9 Mobilier	CHF	103'340.00
TOTAL TTC	CHF	2'900'000.00

Le remplacement des enfants durant les travaux a été pris en compte. Une estimation a été faite pour l'installation de containers devant l'école mais au vu des coûts élevés, le conseil communal a décidé de déplacer les élèves dans des salles de classes à Asuel.

- Subventions et dons estimés : lors de la demande préalable de subvention auprès du service de l'Enseignement, un montant de CHF 710'503.00 a été pris en compte (taux 2024 = 33.2%). Une subvention Pronovo pour la pose de panneaux photovoltaïques pourra en principe être perçue. Le montant reste à définir. Une campagne de recherche de dons auprès des entreprises, des privés et de diverses associations sera également effectuée par le conseil communal.

▪ Planning :

Validation du crédit par l'assemblée communale	11.12.2025
Adjudications des lots	janvier 2026
Préparation d'exécution	février à mai 2026
Début des travaux (débuteront par la démolition durant les vacances)	juin 2026
Fin des travaux (estimée)	octobre 2027



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Questions / remarques :

- Il est demandé à quoi servira la salle communale ? Elle sera utilisée pour les assemblées communales et pour les séances des sociétés du village. Une économie de CHF 120'000.00 serait réalisée en cas de suppression de cette salle.
- Il est demandé pourquoi la commune refuse la pose de containers et préfère envoyer les élèves à Asuel ? Il est envisagé que les enfants de 5H, 6H, 7H et 8H (à définir) se déplacent sur Asuel. L'installation de containers coûterait CHF 300'000.00 hors viabilisation et il y aurait encore lieu de tenir compte du coup d'ameublement de ceux-ci. La location des salles de classes d'Asuel coûtera 1'200.00 par mois (hors frais de conciergerie).
- Un citoyen demande qu'un vote à bulletins secrets soit effectué. Le Président soumettra cette demande aux ayants-droits au moment du vote.
- Il est demandé si une réserve a été prévue au budget pour un éventuel renchérissement ? Ce n'est pas le cas car la réserve suffira. Il est précisé que les contrats avec les entreprises seront signés en début d'année 2026 et que les prix seront assurés. Le coût de l'acier pourrait fluctuer mais le reste devrait rester stable. Une revendication de coûts complémentaires par les entreprises devrait impérativement être justifiée.
- Un citoyen émet un doute quant à la nécessité de devoir créer une salle communale du fait que celle-ci sera très peu utilisée et que la salle paroissiale est mise à disposition de la commune gratuitement. Il est répondu que cette salle sera polyvalente mais que le but n'est pas d'y organiser des soirées privées. Sa création rendra service aux sociétés du village.
- Il est demandé si une projection de l'augmentation du nombre d'élèves a été faite lorsque le choix de créer trois salles de classes a été arrêté ? Il est répondu qu'entre 2022 et 2025, 52 bébés sont nés à Cornol.
- Il est demandé si le remplacement des élèves durant les travaux a été envisagé dans d'autres villages qu'à Asuel ? La redistribution des élèves dans d'autres classes de Cornol n'est pas possible du fait du manque de place dans les locaux actuels. La pose de containers qui s'avérerait trop onéreuse a incité le conseil communal à s'approcher des autorités communales de La Baroche. Cette solution s'est avérée peu coûteuse. Il est rappelé que le dimensionnement de l'agrandissement découle de la clause du besoin qui a été demandée par le Service de l'Enseignement.
- Il est demandé si une rénovation des locaux existants est envisagée ? Ce sera le cas mais pas pour l'entièreté. Des WC seront aménagés au premier étage, les salles de classes existantes sur la partie SUD ne seront pas touchées.
- Si le bâtiment existant devait être rénové, quels seraient les coûts estimés ? A l'heure actuelle, une rénovation de l'actuel n'est pas prévue. A moyen ou long terme, il faudra y penser mais cela sera en principe englobé dans le coût de fonctionnement. Les dossiers sont traités par ordre de priorité par le conseil communal.
- Etant donné que les salles de classes actuelles sont trop petites par rapport aux normes cantonales, il est demandé si les élèves devraient être déplacés dans un autre village en cas de refus du projet d'agrandissement ? Cela pourrait être possible du fait qu'il y a trop d'élèves à Cornol. En revanche, l'ordonnance du SEN impose que les nouvelles salles de classes mesurent 64 m2 mais en ce qui concerne l'existant, cette loi n'est pas appliquée.
- La commune prévoit un projet de crèche pour CHF 600'000.00 et l'agrandissement de l'école pour CHF 2'900'000.00, pourquoi ne pas créer la crèche au sein de l'école à la place de la salle communale ? La présence d'une crèche dans une école n'est pas idéale du fait du bruit des enfants tout au long de la journée au sein de la crèche. De plus, la place manquerait pour les repas de midi.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

- Si le projet passe, une partie des élèves (5H-6H-7H-8H à définir) iront à Asuel en transports publics. Les coûts seront pris en charge par la commune. Les leçons de sport se feront à Cornol.
- Un citoyen prend la parole pour exprimer son avis. Selon lui, si les citoyens acceptent ce crédit de CHF 2'900'000.00, cela signifie que l'on ne sait pas quoi faire de l'argent communal. Ce projet est incohérent du fait de la suppression de deux salles de classes existantes pour créer des classes supplémentaires et aménager un bureau de direction, un local pour les cantonniers et une salle communale alors que la salle paroissiale est mise à disposition de la commune gratuitement. Il faudra également envisager la rénovation du bâtiment existant à l'avenir. Ce projet va accentuer l'endettement de la commune.
- Pour les élèves qui se déplaceront à Asuel, les transports publics seront empruntés et le retour à midi sera possible.
- Il est demandé comment la commune prévoit de financer le crédit total de CHF 3'500'000.00 dédié à la crèche et à l'école ? Il est répondu que pour la rénovation de la place de jeux, un crédit de CHF 225'000.00 a été voté et que ce projet coûtera finalement environ CHF 50'000.00 (*effectivement à ce jour CHF 68'000.00*) à la commune, grâce à la recherche de dons. A ce jour, le montant total des subventions pour le projet de l'école n'est pas connu.
- Les frais de fonctionnement qui découleront de l'agrandissement ont-ils été calculés ? A l'heure actuelle, ces coûts n'ont pas été chiffrés. En revanche, les intérêts pour 2026 correspondent à CHF 17'500.00 pour les crédits de la crèche et de l'école.
- La surface de la salle communale est demandée. Ne serait-il pas possible d'y intégrer la crèche ? La salle communale mesurera 97 m² et l'ancien magasin d'alimentation a une surface d'environ 150 m².
- Est-ce qu'une augmentation des impôts doit être envisagée en cas d'acceptation de ce crédit ? Il est impossible de répondre à cette question à ce jour mais l'agrandissement de l'école s'avère nécessaire. Le Service de l'Enseignement a émis un préavis favorable pour la réalisation de ce projet. Si rien n'est réalisé, les élèves finiront par être déplacés dans d'autres villages et cela coûtera également à la commune. Le projet de crèche contribuera aussi au développement du village et motivera les futurs habitants à venir s'établir à Cornol. Depuis quelques années, des budgets déficitaires sont annoncés mais le conseil communal met tout en œuvre pour que les comptes soient meilleurs que les projections. Ce projet ne coûtera dans tous les cas pas CHF 2'900'000.00 du fait des subventions qui seront perçues. Si les citoyens refusent ce projet, une fusion pourrait devenir nécessaire et les coûts seraient alors très conséquents pour la commune. Cornol est une commune attrayante, la naissance de plus de 50 enfants en trois ans le prouve. La quotité d'impôt est de 2.05 à ce jour ce qui est relativement faible par rapport à d'autres communes ajolotes. Il est rappelé que l'arrivée de dix contribuables supplémentaires correspond à environ CHF 50'000.00 d'impôts encaissés en plus.
- Il est relevé que pour assurer les normes Minergie, le nouveau bâtiment et l'existant devraient être séparés l'un de l'autre et il serait donc plus judicieux de construire un bâtiment indépendant de l'actuel. Le projet consiste en l'agrandissement de l'école et pour assurer la fluidité des élèves et des enseignants et faciliter les changements de classes, il est plus intéressant d'ajouter des salles de classes dans le même bâtiment. Une construction indépendante nécessiterait un raccordement du chauffage et des conduites supplémentaires. L'aménagement de deux ascenseurs serait nécessaire pour répondre aux normes et les coûts seraient assurément plus élevés. De plus, en cas de mauvais temps, le passage d'un bâtiment à l'autre ne serait pas idéal.
- Le label Minergie-P s'avère obligatoire pour toucher les subventions, mais il est précisé que ce sont les salles de classes qui seront ventilées et que les portes créeront la séparation avec le bâtiment existant.
- Un citoyen relève que l'assemblée présente ce soir est représentative. Les jeunes familles méritent de bénéficier de locaux adéquats.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

- Une citoyenne relève qu'une étude prévoit le regroupement des cercles scolaires des petites communes d'ici 2031 et pense que les élèves seront déplacés sur les communes d'Alle et/ou de Courgenay. Le conseil communal n'est pas au courant de ce projet mais relève que le Canton ne subventionnerait pas l'agrandissement d'une école si une fusion des cercles scolaires était envisagée.
- Il est relevé que le déplacement des élèves dans un autre cercle scolaire pourrait éviter l'agrandissement de l'école.
- Lors de l'assemblée communale du 16 mai 2024, il avait été indiqué par les autorités qu'une commission serait constituée dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école et il est demandé si cela a été fait ? C'est le cas. La commission regroupait les utilisateurs des locaux, le conseil communal, le bureau d'architecture Sironi & Associés ainsi que les voyers.
- Un citoyen prend la parole pour expliquer que lors de l'assemblée du 21 novembre 2024, durant laquelle le crédit d'étude de ce projet avait été voté, seul un tiers des personnes présentes ce soir s'étaient déplacées. L'idée de la salle communale avait été débattue et il avait été relevé qu'elle constituerait également un lieu de rassemblement pour les utilisateurs de l'école, autre que la halle de gymnastique (aula). Il s'agit d'une dépense conséquente indispensable pour l'avenir de notre village. Les infrastructures demandées dans ce projet n'existaient pas à l'époque mais elles sont devenues nécessaires. De nombreuses réponses aux questions de ce soir ont été données l'année dernière et des débats auraient pu être évités, ce soir, si davantage de gens avaient été présents lors de la votation du crédit d'étude du projet.

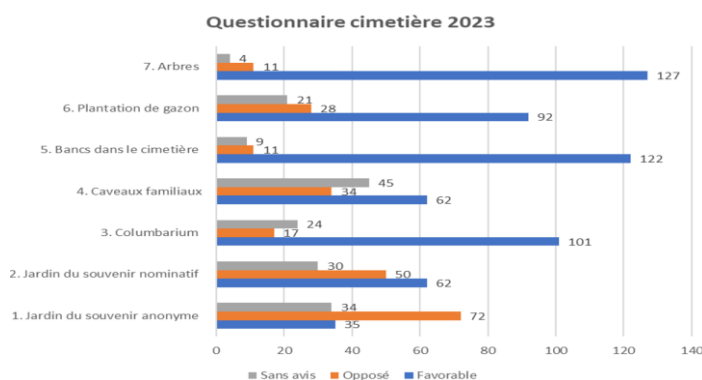
Le président des assemblées soumet la proposition du vote à bulletins secrets aux citoyens. Vingt-cinq ayants-droits sont favorables à cette proposition, il y aura donc vote à l'urne. Après dépouillement, le crédit de CHF 2'900'000.00 en faveur de l'agrandissement de l'école est accepté avec septante-six voix pour, trente-quatre voix contre, trois bulletins blancs et deux bulletins nuls.

5. **Discuter et voter un crédit de CHF 21'000.00 en vue de l'arborisation et de la végétalisation du cimetière. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant, consolider l'emprunt.**

M. Jean-Claude Girardin donne la parole à M. Stéphane Voisard qui pose la question d'entrée en matière. Celle-ci n'émettant pas de question, le point est présenté.

- Introduction : ce projet découle d'une demande d'un citoyen en début de législature. Un sondage avait été soumis à la population en juillet 2023. Celui-ci a été évocateur. La présentation des résultats du sondage lors de l'assemblée du 16 novembre 2023 avait permis de ressentir un avis plutôt favorable des citoyens sous deux réserves : l'entretien et les coûts. On constate que le cimetière a tendance à se vider depuis quelques années. Il se transforme en îlot de chaleur en période de canicule et pourrait être plus joli. Il s'agit d'un lieu de passage.

Sondage :





Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

La plantation d'arbres et de haies favoriserait le rafraîchissement de l'air, fournirait de l'ombre et protégerait des rayons UV. Le rôle de la commune est d'être acteur en intégrant de nouvelles plantations dans l'espace public. Elle a également le rôle de soutien en octroyant une subvention pour les projets particuliers. Il ne faut pas oublier qu'elle recommande et oblige la plantation d'arbres et de haies par le biais du règlement communal sur les constructions ou de certains plans spéciaux dans des quartiers spécifiques.

- L'arborisation : le projet comprendrait : la création d'une allée d'arbres sur le chemin principal comme elle a existé par le passé ; la plantation d'un nombre limité d'arbres à haute tige bien répartis ; la sélection d'une seule essence indigène pour des motifs esthétiques, pratiques et financiers.
- La végétalisation : l'engazonnement de la totalité du cimetière n'est ni souhaité, ni souhaitable, ni réaliste. En revanche, la création de bandes herbeuses sur deux périmètres suffisamment grands, sous forme de prairies fleuries avec quelques buissons voire un ou deux bancs, pourrait être envisageable. Une haie d'if permettrait d'habiller le mur d'enceinte.
- Les types de sépultures : à la suite du sondage, il a été renoncé à l'idée de la création d'un jardin du souvenir et d'un cimetière à urnes. La commune n'a reçu aucune demande de ce genre ces trois dernières années. Pour rappel, le sondage relevait que le jardin du souvenir anonyme n'était pas souhaité et que le columbarium n'était pas souhaitable.
- Les contraintes financières : le coût de l'avant-projet proposé lors de l'assemblée extraordinaire du 16 novembre 2023 s'élevait à CHF 92'000.00 (HT). Le coût du présent projet s'élève à CHF 21'000.00 (CHF 7'000.00 pour l'arborisation et CHF 14'000.00 pour la végétalisation). Ce montant relève de la compétence du conseil communal mais nécessite d'être soumis à l'approbation de l'assemblée dans un souci de transparence. L'octroi de subventions et de dons est réservé.
- Conclusion : la démarche proposée n'est pas isolée et les communes de Fontenais, Grandfontaine, Porrentruy, Bure et Bressaucourt ont arborisé et/ou végétalisé leur cimetière. A Cornol, cette démarche a été confortée par un sondage qui exprime l'opinion de plus de 140 citoyens.

Questions / Remarques :

- L'installation de bancs est-elle prévue ? Oui, au minimum deux.
- Il est relevé que les moloks sont situés à proximité du cimetière. Il est répondu que ceux-ci ne sont pas visibles depuis le cimetière puisqu'ils sont cachés par le mur.
- Quelles essences d'arbres seront plantées ? Du tilleul et/ou du platane.

Les citoyens n'ayant plus de question, le président des assemblées procède au vote à mains levées. Le crédit de CHF 21'000.00 relatif à l'arborisation et la végétalisation du cimetière est accepté à la majorité évidente avec deux voix contre et sept abstentions.

6. Discuter et voter un crédit de CHF 45'000.00 en vue du remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée de la façade SUD du bâtiment communal. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant, consolider l'emprunt.

M. Jean-Claude Girardin donne lecture du point N° 6 et cède la parole à M. Jésus Moreno. La question d'entrée en matière est posée puis la présentation débute.

- Dans un souci de continuité après le remplacement des fenêtres de la façade de l'administration communal côté OUEST pour un montant de CHF 36'000.00, le conseil communal propose d'accepter le crédit de CHF 45'000.00 pour le changement des fenêtres et de la porte d'entrée du côté des places de parking (SUD).



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Questions / remarques :

- Un citoyen relève qu'il s'est rendu à l'administration communale ces derniers jours pour constater l'état des fenêtres du côté SUD du bâtiment. Il relève qu'il n'est pas favorable au remplacement de celles-ci mais que la porte d'entrée mérite d'être changée. Dans l'attente des travaux, il serait judicieux de remplacer le joint de cette porte qui est fichu. M. Jésus Moreno explique que lors de la visite des lieux avec les artisans, il avait été constaté que les fenêtres SUD des appartements étaient en moins bon état que celles de l'administration communale (ouverture et fermeture de ces dernières très rare).
- Une citoyenne indique que le remplacement des fenêtres côté OUEST de l'administration a finalement coûté CHF 41'000.00 alors qu'un crédit de CHF 36'000.00 avait été voté. Il est répondu que le détail ainsi que le dépassement budgétaire sera présenté et voté lors de l'assemblée des comptes 2025.
- Il est demandé si le remplacement des fenêtres des autres façades est envisagé ? C'est le cas mais les interventions seront planifiées au fur et à mesure, année après année. Les fenêtres situées sur la toiture seront également remplacées.
- Il est relevé que le montage et le démontage d'un échafaudage pour les travaux s'avère coûteux et qu'il serait plus judicieux de réaliser les travaux en une fois. Il est répondu qu'aucun échafaudage n'est nécessaire pour ces travaux.
- Il est précisé que le montant de CHF 45'000.00 sera prélevé sur le compte courant découlant des locations. Aucun emprunt n'est prévu pour ce projet.

M. Jean-Claude Girardin procède au vote à mains levées. Le crédit de CHF 45'000.00 est accepté à la majorité évidente avec deux voix contre.

7. Discuter et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et voter le budget 2026

M. Jean-Claude Girardin donne lecture du point N° 7 et cède la parole à M. Jésus Moreno. Après avoir posé la question d'entrée en matière, le conseiller communal présente ce point.

- Budget 2026 : le budget a été mis à disposition des citoyens sur le site internet ainsi qu'à l'administration communale. Le conseil communal l'a ratifié et recommande sa validation par l'assemblée communale. La présentation de ce soir a été réalisée sur la base du rapport, préparé par la caissière communale, Mme Stéphanie Biolchi.
- Comparatif : un tableau récapitulatif mentionnant les budgets 2026 et 2025 ainsi que les comptes 2024 est présenté. M. Jésus Moreno relève qu'une correction a été effectuée au niveau des imputations internes. De ce fait, le budget présenté ce soir prévoit un déficit de CHF 46'058.00 au compte général et non un déficit de CHF 56'058.00 comme annoncé dans le tout-ménage envoyé à la population. Le total des charges s'élève à 5'249'203.80 contre 5'203'145.80 de produits. Le budget 2026 n'est toujours pas à l'équilibre. Cependant, il s'en rapproche selon les objectifs du conseil communal, mais en tenant compte des réalités. Le conseil communal propose le présent budget avec une quotité inchangée à 2.05. Aucun prélèvement dans la réserve de politique budgétaire n'est prévu.



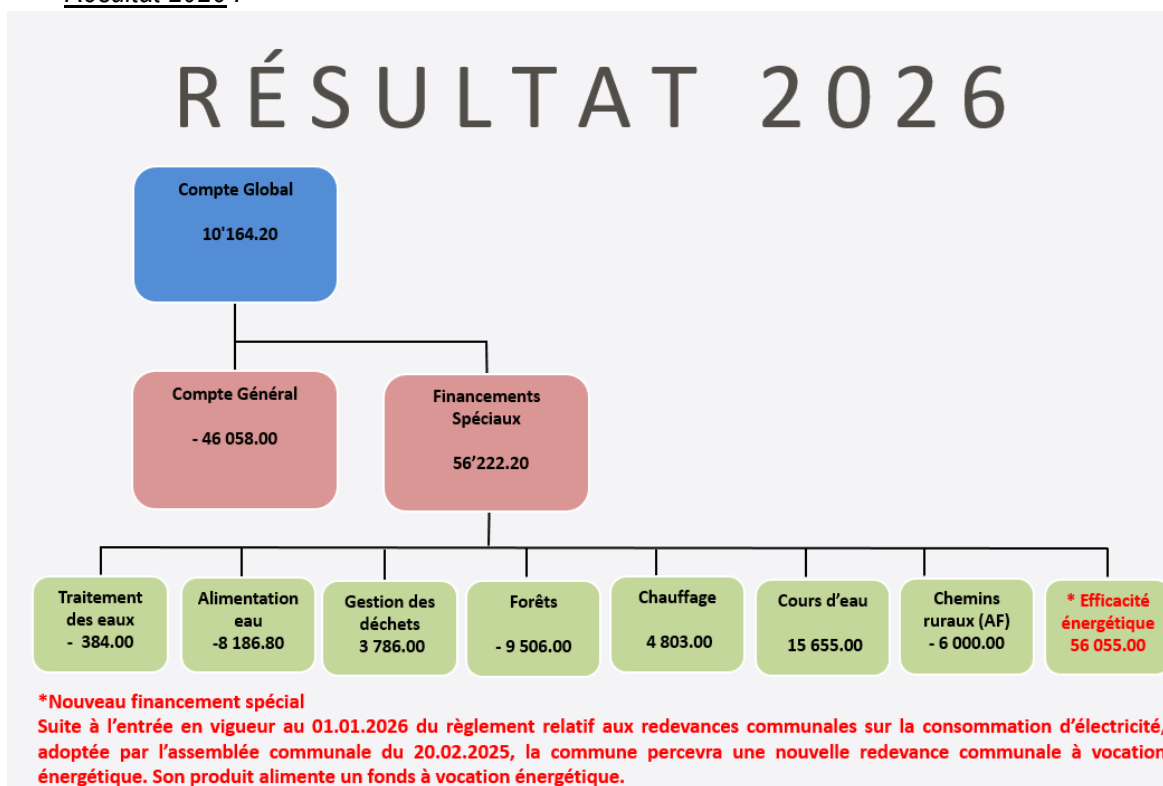
Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

■ Résultat 2026 :



Efficacité énergétique : selon la directive qui fait référence à la Loi sur l'approvisionnement en électricité, cette redevance à vocation énergétique est un financement spécial affecté. La Commune de Cornol a élaboré un règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité dont l'entrée en vigueur a été fixée au 01.01.26. Il a été adopté par l'assemblée communale le 20.02.25, la commune percevra cette redevance pour alimenter un fonds à vocation énergétique.

■ Vue d'ensemble 2026 :

Vue d'ensemble				
Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	10 164.20	1 459.20	52 413.52
900	Compte général	-46 058.00	-145 544.70	69 833.29
901	Clôture des financements spéciaux	56 222.20	147 003.90	-17 419.77
400	Impôts directs, personnes physiques	2 375 000.00	2 385 500.00	2 439 407.38
401	Impôts directs, personnes morales	170 600.00	153 000.00	139 296.12
4021	Impôts fonciers	213 100.00	211 500.00	201 961.00



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

- 0. Administration générale : charges : CHF 453'142.00 / produits : CHF 31'450.00 soit un excédent de charges de CHF 421'692.00. Les employés communaux bénéficieront du renchérissement de 1.06% et des annuités selon l'échelle de traitement de la RCJU. Le taux de travail de la secrétaire communale a augmenté de 5%. Le budget prévoit l'engagement d'un apprenti employé de commerce à compter du 1^{er} août 2026. Différence avec le budget 2025 : + CHF 15'646.00.
- 1. Ordre et sécurité publics – Défense : charges : CHF 116'124.00 / produits : CHF 85'880.00 soit un excédent de charges de CHF 30'244.00. Ce chapitre est stable. Pas de remarque particulière. Différence avec le budget 2025 : - CHF 9'236.00.
- 2. Formation : charges : CHF 1'451'448.00 / produits : CHF 6'400.00 soit un excédent de charges de CHF 1'445'048.00. Le budget des dépenses générales de l'enseignement tient compte du transfert de la commune de Moutier. Le budget 2026 prévoit une augmentation des charges de 38'270.00. Différence avec le budget 2025 : + CHF 12'793.00.
- 3. Culture – Sports – Loisirs – Eglises : charges : CHF 81'310.00 / produits : CHF 11'850.00 soit un excédent de charges de CHF 69'460.00. Des travaux plus conséquents sont prévus pour l'entretien du parcours vita. Différence avec le budget 2025 : + CHF 11'095.50.
- 4. Santé : charges : CHF 10'317.00 / produits : CHF 0.00 soit un excédent de charges de CHF 10'317.00. Différence avec le budget 2025 : + CHF 565.00.
- 5. Prévoyance sociale : charges : CHF 1'442'905.00 / produits : CHF 453'546.00, soit un excédent de charges de CHF 989'359.00. Différence avec le budget 2025 : Pour 2026, l'Office cantonal des assurances sociales indique une augmentation de CHF 17'938.00 des charges à répartir entre les communes pour les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, la contribution à la réduction de primes de l'assurance-maladie et les allocations familiales aux personnes sans activité lucrative. En vue de l'ouverture de la crèche, nous prévoyons l'engagement dès le 1^{er} août 2026 de 3.2 EPT (ASE et EDE) et de deux nouveaux apprentis ASE pour août 2026. Un montant de CHF 13'000.00 est dédié à la formation obligatoire de la directrice de l'UAPE ainsi qu'une formation pour l'équipe. Une augmentation de facturation aux parents pour les frais de repas et de garde de CHF 24'300.00 est prévue du fait de l'ouverture de la crèche. Une hausse importante des bénéficiaires de l'aide sociale est constatée (+CHF 80'000.00 = situation à fin octobre 2025). La participation de l'Etat aux charges de l'action sociale est estimée à CHF 92'000.00 en notre faveur. Elle dépend des charges nettes déjà payées par notre commune pour les rubriques comptables UAPE/crèche, assistance publique, Service dentaire scolaire et centre d'accueil de jour. Différence avec le budget 2025 : + CHF 78'333.80.
- 6. Trafic – Transports – Télécommunication : charges : CHF 415'157.00 / produits : CHF 109'215.00 soit un excédent de charges de CHF 305'942.00. Divers travaux de réfection des chemins et routes sont prévus pour un montant de CHF 10'600.00. Une diminution de CHF 10'000.00 pour la réparation des candélabres est estimée et CHF 17'385.00 en moins pour l'achat de matériel de signalisation routière. Différence avec le budget 2025 : - CHF 17'073.00.
- 7. Protection de l'environnement – aménagement du territoire : charges : CHF 716'774.80 / produits : CHF 760'911.00 soit un excédent de produits de CHF 44'136.20. Différence avec le budget 2025 : - CHF 91'279.50.

Approvisionnement en eau 710 : une diminution de CHF 35'000.00 est prévue pour la taxe de consommation d'eau du fait que celle-ci avait été surestimée pour 2024. Après attribution du maintien de la valeur du réseau, le compte de l'eau présente un excédent de charges de CHF 8'186.80.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Taxes sur l'approvisionnement en eau :

TAXES SUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU		
	Prix (HT) par m ³	Taxe de base
Tranche jusqu'à 55 m ³ /an	CHF 2.80	CHF 275.00
Tranche de 56 à 500 m ³ /an	CHF 2.65	CHF 280.00
Tranche de 501 à 1'000 m ³ /an	CHF 2.55	CHF 335.00
Tranche de 1'001 à 3'000 m ³ /an	CHF 2.45	CHF 445.00
Tranche de 3'001 à 5'000 m ³ /an	CHF 2.35	CHF 775.00
Tranche au-delà de 5'000 m ³ /an	CHF 2.25	CHF 1'325.00

Assainissement des eaux 720 : la contribution financière au SEPE prévoit une augmentation de CHF 17'792.00 par rapport au budget 2025. Il est estimé que 4 immeubles au moins seront taxés pour le raccordement unique STEP ce qui représente environ CHF 60'000.00. Après attribution au fonds de maintien de la valeur du réseau, le compte des eaux usées présente une perte de CHF 384.00.

TAXES SUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX		
	Prix (HT) par m ³	Taxe de base
Tranche jusqu'à 55 m ³ /an	CHF 1.95	CHF 145.00
Tranche de 56 à 500 m ³ /an	CHF 1.80	CHF 155.00
Tranche de 501 à 1'000 m ³ /an	CHF 1.65	CHF 225.00
Tranche de 1'001 à 3'000 m ³ /an	CHF 1.50	CHF 375.00
Tranche de 3'001 à 5'000 m ³ /an	CHF 1.40	CHF 815.00
Tranche au-delà de 5'000 m ³ /an	CHF 1.25	CHF 1'550.00

La taxe de raccordement est de 23 ‰ de la valeur officielle.
Elle est calculée provisoirement sur la base des frais annoncés de construction ou de transformation selon un taux à 16 ‰.

Déchets 730 : ce service prévoit un excédent de produits de CHF 3'786.00.

TAXES SUR LA GESTION DES DÉCHETS		
Personnes seules	CHF	45.00
Ménages de 2 personnes	CHF	70.00
Ménages de 3 personnes et plus	CHF	95.00
Résidences secondaires	idem	
COMMERCE :		
Entreprises de plus de 81 employés *	CHF	1'500.00
Entreprises de 51 à 80 employés*	CHF	750.00
Entreprises de 21 à 50 employés*	CHF	400.00
Entreprises de 11 à 20 employés*	CHF	250.00
Entreprises de 5 à 10 employés*	CHF	150.00
Entreprises jusqu'à 4 employés*	CHF	50.00
Bar/Restaurant (1)	CHF	250.00
Magasins	CHF	250.00
Artisans / Indépendants	CHF	25.00
Agriculteurs	CHF	50.00
* ou Garderies /Centres de jour		
(1) ou Résidences sociales / Chambres d'hôtes		



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Correction des cours d'eau 741 : des travaux d'entretien du barrage de la Creuze sont prévus. Tous les travaux effectués dans le courant de l'année sont financés par un prélèvement sur le fonds MCH1. Le compte de charges « prestations de tiers pour entretien des ruisseaux » prévoit une augmentation de CHF 6'000.00. Le Service de correction des cours d'eau présente un excédent de produits de CHF 15'655.00.

TAXE EAUX DE SURFACE

TAXE SUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE

0.15 ‰ de la VO (correspond à la réduction du taux de la taxe cadastrale)

Lutte contre la pollution de l'environnement 769 : comme déjà mentionné, dès le 1^{er} janvier 2026, une nouvelle redevance à vocation énergétique de 0.8 cts/kWh sera dévolue au financement spécial à vocation énergétique, utilisé pour la charge financière liée à des projets et prestations publics communaux dans le domaine de l'énergie. Ce Service présente un excédent de produits de CHF 56'055.00.

REDEVANCE A VOCATION ÉNERGÉTIQUE

REDEVANCES COMMUNALES SUR LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE

- Redevance pour l'utilisation du domaine public : 0.07 cts/kWh
- Redevance à vocation énergétique : 0.08 cts/kWh

8. Economie publique : charges : CHF 283'122.00 / produits : CHF 306'778.00 soit un excédent de produits de CHF 23'656.00. Différence avec le budget 2025 : - CHF 6'241.20.

Améliorations structurelles 812 : ce service présente un excédent de charges de CHF 6'000.00.

Sylviculture 820 : d'importants travaux de réfection de chemins forestiers sont prévus. Un montant de CHF 20'000.00 sera prélevé sur le fonds spécial d'anticipation. Ce Service présente un excédent de charges de CHF 9'506.00.

Tourisme 840 : pour 2026, il est prévu un montant de CHF 5'000.00 pour la création d'un parcours didactique.

Energie non électrique 873 : ce service présente un excédent de produits de CHF 4'803.00.

9. Finances – Impôts : charges : CHF 278'904.00 / produits : CHF 3'483'173.80 soit un excédent de produits de CHF 3'204'269.80. Différence avec le budget 2025 : + CHF 189'645.00. Il est prévu une augmentation des rentrées fiscales des PPH :

Impôts sur le revenu : + CHF 68'000.00 par rapport au budget 2025.

Impôts sur la fortune des PPH : + CHF 12'000.00 par rapport au budget 2025.

Variation d'impôts : + CHF 38'000.00 par rapport au budget 2025.

Il est constaté une baisse au niveau de l'impôt des frontaliers de CHF 30'000.00, liée à la mesure 610 du plan équilibre 22-26, qui a un impact financier sur les communes jurassiennes et les travailleurs frontaliers.

Les impôts des PM sont en augmentation de CHF 27'600.00.

La commune ne dispose d'aucune information sur les impôts sur les gains immobiliers, à savoir la vente de biens immobiliers sur le territoire communal ni quand interviendra le décompte d'impôt. En se basant



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

sur les rentrées des années précédentes, les impôts sur les gains immob sont estimés à la hausse + CHF 35'000.00.

930 Péréquation financière et compensation des charges : La commune de Cornol est bénéficiaire. Nous recevrons en 2026 CHF 374'729.00 contre CHF 214'577.00 en 2025.

961 Intérêts : Les crédits de constructions des futurs projets sont budgétisés (CHF 17'500.00).

AUTRES TAXES

TAXE POMPIER

5% de l'impôt d'état (min. CHF 20.00 max. CHF 500.00)

TAXE IMMOBILIERE

1.3 % de la valeur officielle

TAXE CADASTRALE

1.05 % de la VO pour les terrains en zone remaniement parcellaire

0.05 % de la VO pour les bâtiments en zone construction

TAXE DES CHIENS

CHF 100.00 (dont CHF 20.00 / cantonal)

CHF 60.00 (dont CHF 20.00 / cantonal) pour les chiens de fermes éloignées

TAXE ENTRETIEN OUVRAGES COLLECTIFS REMANIEMENT

CHF 15.00 / ha (zone remaniement)

TAXE CONTRAT POLARIS (contrôle des gabarits, relevé épuration et eau)

CHF 2'154.00 (forfait facturé lors d'une nouvelle construction ou de transformations)

QUOTITÉ D'IMPÔTS

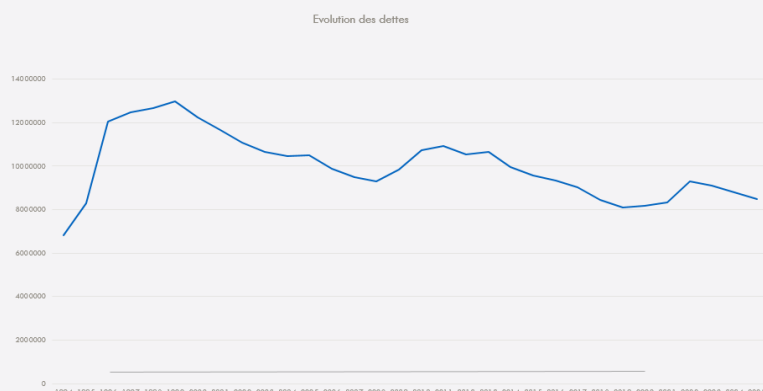
2.05

Dettes :

TABEAU DES DETTES

No MCH2	Etablissement bancaire	31.12.2024	31.12.2025	Rembt annuel	Taux
20630.01	Prêt Raiffeisen	96'325.00	94'225.00	2'100.00	1.00
20630.02	Prêt Raiffeisen	675'000.00	657'000.00	18'000.00	1.00
20630.03	Prêt Raiffeisen	526'250.00	501'250.00	25'000.00	2.00
20630.04	Prêt Valiant	923'000.00	897'000.00	26'000.00	0.98
20630.05	Prêt Valiant	923'000.00	897'000.00	26'000.00	1.19
20630.06	Prêt Valiant	923'000.00	897'000.00	26'000.00	1.49
20630.07	Prêt Raiffeisen	1'000'000.00	1'000'000.00	0.00	1.00
20630.08	Prêt Raiffeisen	170'000.00	126'000.00	44'000.00	1.30
20630.09	Prêt Raiffeisen	749'500.00	723'500.00	26'000.00	1.05
20630.10	Prêt Raiffeisen	872'500.00	846'500.00	26'000.00	1.20
20630.11	Prêt Raiffeisen	1'161'160.00	1'116'660.00	44'500.00	1.00
20630.12	Prêt Raiffeisen	410'700.00	410'700.00	0.00	1.00
20630.13	Prêt Raiffeisen	198'000.00	189'200.00	8'800.00	0.85
20630.14	Prêt Raiffeisen	50'000.00	50'000.00	0.00	1.30
20630.15	Prêt Raiffeisen	57'750.00	36'750.00	21'000.00	1.00
20630.16	Prêt Raiffeisen	41'730.00	39'210.00	2'520.00	1.30
TOTAUX		8'777'915.00	8'481'995.00	295'920.00	

EVOLUTION DES DETTES





Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

TAXES COMMUNALES 2026

TAXES ORDURES MÉNAGÈRES

Personnes seules	CHF	45.00
Ménages de 2 personnes	CHF	70.00
Ménages de 3 personnes et plus	CHF	95.00
Résidences secondaires	idem	

COMMERCES :

Entreprises* de plus de 81 employés	CHF	1'500.00
Entreprises* de 51 à 80 employés	CHF	750.00
Entreprises* de 21 à 50 employés	CHF	400.00
Entreprises* de 11 à 20 employés	CHF	250.00
Entreprises* de 5 à 10 employés	CHF	150.00
Entreprises* jusqu'à 4 employés	CHF	50.00
Bars / Restaurants ⁽¹⁾	CHF	250.00
Magasins	CHF	250.00
Artisans / Indépendants	CHF	25.00
Agriculteurs	CHF	50.00

* ou Garderies / Centres de jour

⁽¹⁾ ou Résidences sociales / Chambres d'hôtes

TAXES / SERVICE DE L'EAU POTABLE

	Prix (HT)	m3	Taxe de base
Tranche jusqu'à 55 m3/an	CHF 2.80		CHF 275.00
Tranche de 56 à 500 m3/an	CHF 2.65		CHF 280.00
Tranche de 501 à 1'000 m3/an	CHF 2.55		CHF 335.00
Tranche de 1'001 à 3'000 m3/an	CHF 2.45		CHF 445.00
Tranche de 3'001 à 5'000 m3/an	CHF 2.35		CHF 775.00
Tranche au-delà de 5'000 m3/an	CHF 2.25		CHF 1'325.00
	+ TVA		+ TVA

TAXES / SERVICE ASSAINISSEMENT DES EAUX

	Prix (HT)	m3	Taxe de base
Tranche jusqu'à 55 m3/an	CHF 1.95		CHF 145.00
Tranche de 56 à 500 m3/an	CHF 1.80		CHF 155.00
Tranche de 501 à 1'000 m3/an	CHF 1.65		CHF 225.00
Tranche de 1'001 à 3'000 m3/an	CHF 1.50		CHF 375.00
Tranche de 3'001 à 5'000 m3/an	CHF 1.40		CHF 815.00
Tranche au-delà de 5'000 m3/an	CHF 1.25		CHF 1'550.00
	+ TVA		+ TVA

Emolument unique pour canalisations et STEP

La taxe de raccordement est de 23 % de la valeur officielle. Calculée provisoirement sur la base des frais annoncés de construction ou de transformation selon un taux à 16 %.

TAXE POMPIER

5 % de l'impôt d'état (min. CHF 20.00 max. CHF 500.00)

TAXE IMMOBILIÈRE

1.3 ‰ de la valeur officielle

TAXE CADASTRALE

1.05 ‰ de la VO pour les terrains en zone remaniement parcellaire
0.05 ‰ de la VO pour les bâtiments en zone de construction

TAXE SUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE

0.15 ‰ de la VO (correspond à la réduction du taux de la taxe cadastrale)

TAXE DES CHIENS

CHF 100.00 (dont CHF 20.00/cantonal)
CHF 60.00 (dont CHF 20.00/cantonal) pour les chiens de fermes éloignées

TAXE ENTRETIEN OUVRAGES COLLECTIFS REMANIEMENT

CHF 15.00/ha (zone remaniement)

TAXE CONTRAT POLARIS (CONTRÔLE DES GABARITS, RELEVÉ ÉPURATION ET EAU)

CHF 2'154.00 (forfait facturé lors d'une nouvelle construction ou de transformations)

QUOTITÉ D'IMPÔTS

2,05



Excédent de produits comptes 2023 :

69'833.29 CHF

Excédent de charges comptes 2024 :

36'451.42 CHF

Excédent de charges budget 2025 :

145'544.70 CHF

Excédent de charges budget 2026 :

46'058.00 CHF

Questions / remarques :

- L'augmentation de 5% du poste de travail de la secrétaire communale ne devait-elle pas passer par l'assemblée communale ? Le taux de la secrétaire est passé de 75% à 80% du fait de la diminution de 5% du taux d'une autre employée au sein de l'administration. Il s'agissait donc d'une compensation de poste.
- Il est expliqué à une citoyenne que la redevance à vocation énergétique n'a aucun lien avec la société Energie District de Porrentruy (EDP) SA à laquelle notre commune a adhéré cette année.

Mme Stéphanie Biolchi, caissière communale, est remerciée par M. Jésus Moreno pour son excellent travail.

Les citoyens n'ayant plus de question, le Président des assemblées procède au vote à mains levées. La quotité d'impôts, les taxes et le budget de fonctionnement 2026 sont acceptés à l'unanimité.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

8. Divers

La parole est cédée à Monsieur le maire, Gilles Villard.

Voici quelques informations importantes.

- *Le projet pour l'extension de l'usine Prétat est stoppé pour l'instant notamment à cause des problèmes des taxes imposées par Donald Trump. De ce fait, les modifications nécessaires à l'extension future de l'entreprise seront traitées dans le cadre de la révision du plan d'aménagement.*
- *Par rapport au PAL, le dossier est prêt à être transmis au canton pour un ultime examen préalable. Ensuite, les citoyens, les propriétaires et l'assemblée communale pourront se prononcer sur les documents déposés. Ce dossier a dû être revu à plusieurs reprises en fonction notamment de nouvelles exigences fédérales et cantonales qui ont nécessité l'intervention plus importante des bureaux d'ingénieurs. Le décompte des frais sera donc aussi plus élevé que le crédit voté il y a déjà environ 5 ans.*
- *Vous avez accepté le plan spécial « Cornoline » au mois de février 2025. Malgré le rejet par le SDT des 4 oppositions, nous sommes dans l'attente cette fois-ci des décisions du tribunal cantonal par rapport aux 3 recours déposés. Les travaux n'ont donc pas pu être entrepris, pas plus que le remblayage de l'ancien site Cortech, puisque nous voulions utiliser les matériaux d'excavation de la Cornoline et ainsi diminuer les coûts. Le dossier de rénovation des vestiaires et des douches à l'abri PC et la révision de la convention avec le FC concernant son utilisation vous sera présenté en 2026.*
- *Il en sera de même pour la mise à jour du contrat de bail du domaine Derrière-Monterri en fonction des investissements consentis et des nouvelles normes agricoles.*
- *En ce qui concerne la place de jeux de l'école primaire, une grande partie des installations ont été installées. Le solde sera mis en place après l'agrandissement de l'école, du fait qu'une partie du terrain servira de zone de chantier. La première partie sera mise à disposition des enfants dès le printemps prochain. Nous avons lancé une campagne de dons assez importante et celle-ci a porté ces fruits. Le crédit voté s'élevait à CHF 225'000.00 et à ce jour, grâce aux promesses de dons, il restera à charge de la commune une somme de CHF 68'000.00.*
- *Comme souhaité par les agriculteurs du village, un règlement concernant l'attribution des baux communaux est en cours de négociation et de réalisation. Il vous sera soumis pour approbation en 2026.*
- *Nous parlons déjà depuis un certain temps de la planification financière. Le conseil communal a listé les projets pour les années à venir. Comme vous pouvez vous en douter, ils sont nombreux et les coûts sont plus ou moins importants selon les dossiers. Il faudra donc établir maintenant une planification chiffrée et selon un ordre de priorité et cela éventuellement avec l'aide d'un bureau fiduciaire pour tenir compte des nombreux critères selon MCH2 (dettes actuelles et futures avec intérêts et amortissements – démographie, fiscalité – opportunité – etc.*
- *Je reviens également sur la problématique de la sécurité sur nos routes. On entend tout et quelques fois n'importe quoi. Je peux vous assurer que le conseil communal prend les choses au sérieux pour améliorer la situation très complexe par rapport à la vitesse, aux cheminements des piétons et notamment la sécurité des enfants se rendant à l'école. La commune n'est pas maître en la matière pour les routes cantonales et nous devons collaborer avec les services cantonaux et selon les recommandations du BPA.*

Après examen des comportements des usagers à certains endroits, les passages piétons en face du petit pont en bois près de l'Union des Peuples et celui près du bar des Rochets seront à nouveau remis en service.

On sait que la traversée de notre village est dangereuse. Nous essayons de trouver des solutions même si la responsabilité est en premier lieu de l'affaire des parents par rapport aux enfants sur le chemin de l'école et aux automobilistes de respecter les vitesses. D'ailleurs, nous remercions et félicitons les parents qui ont mis sur pied des lignes pédibus dans certains quartiers.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88

E-mail : info@cornol.ch
secretariat@cornol.ch

Nous avons déjà amélioré la signalisation des passages pour piétons et le secteur de la Route de la Baroche sera renforcé prochainement par les panneaux lumineux afin de rendre les automobilistes encore plus attentifs aux abords de l'école. Une demande pour l'aménagement de la Rte de la Baroche sera effectuée pour que le canton prévoit des investissements dans sa future planification financière. En attendant, nous essaierons de pouvoir obtenir la mise en place d'une zone 30km/h depuis l'ancienne boulangerie jusqu'aux environs du bar des Rochets. Une étude pour la mise en place de patrouilleurs scolaires sera également menée. On demandera aussi la pose de radar par la police le plus souvent possible aux endroits les plus sensibles.

- Vous aurez aussi l'occasion de vous prononcer sur des modifications de quelques règlements communaux durant l'année prochaine.
- Avant de conclure, je voudrais remercier les membres du conseil et l'ensemble des employés pour tout le travail accompli et plus particulièrement M. Isaac Oberli, vice-maire qui a m'a remplacé quelques fois suite à mes problèmes de santé. Je remercie aussi l'ensemble des citoyens pour leur confiance envers les autorités. Je m'arrête là pour ce soir puisque le président m'a accordé 5 minutes, mais je reste quand même à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de Noël et mes meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour l'année 2026 qui s'annonce déjà bien remplie par rapport aux futures décisions communales et des projets votés ce soir. A l'issue de cette assemblée, vous êtes invités à partager le verre de l'amitié.

Gilles Villard, maire de Cornol

Questions / Remarques :

- Il est demandé si la réfection du réseau d'eau dans le secteur « Derrière-Velle » est prévue. Il est répondu que la commune souhaite intervenir en même temps que le Canton, lors de la réfection de la « Route de Fregiécourt », qui est prévue dans la planification financière cantonale. En revanche, les problèmes de dépollution de l'ancien site Cortech risquent de compliquer cette intervention.
- Il est relevé que le trottoir situé en face du Lion d'Or est très étroit et il est demandé si la pose d'un panneau lumineux « attention enfants » pourrait être envisagé. Ce projet sera analysé et des discussions auront lieu avec le Service des Infrastructures et le BPA.

Les ayants-droits n'émettant aucune autre remarque, M. Jean-Claude Girardin lève l'assemblée à 23h45 après avoir souhaité ses meilleurs vœux à chacun pour les fêtes de fin d'année. Le verre de l'amitié est servi aux citoyens.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :

J.-C. Girardin

R. Rondez